

SUD Éducation
(syndicat de Franche-Comté)

NOUVELLES DE LA SUDVERSION
supplément UFC au n° 16 (décembre 2010)

Directeur de publication : Martine Chevillard
Périodicité : trimestriel
Réalisé par : SUD Education Franche-Comté
N° de CPPAP : 0914 5 05196
ISSN 1961-411X
Imprimeur : Avenir bureautique (Besançon)
Prix : 1 euro (abonnement 10 euros/an)
Gratuit pour les adhérents

LE RENVERSEMENT DES FINALITÉS

Alors résumons : le bureau international du travail classe la France au 3ème rang mondial de la productivité du travail horaire. La France bat d'autres records : 10% des hommes sont sous la dépendance de l'alcool pour une cause directement liée au travail, 8% des salariés, surtout des femmes, prennent des psychotropes pour « tenir le coup ». Dans les entreprises et les services publics, on doit fournir toujours plus d'efforts pour compenser un sous-effectif structurel, méthodiquement organisé. Il y a un an à peine, on s'émouvait des suicides chez Orange/France Telecom ; on s'interrogeait sur les méthodes de management qui peuvent conduire à de telles tragédies...

Aujourd'hui, on nous dit que l'espérance de vie a augmenté et qu'il est, par conséquent, normal de travailler plus longtemps. Partout dans les grands médias, commentateurs et experts viennent nous chanter que le travail est une joie. On s'interroge sur cette aversion des Français pour le travail, on nous exhorte de prendre exemple sur les peuples du nord qui sont si durs à la tâche (et non sur les peuples du sud, qui sont dolents et mal organisés, comme chacun sait).

En fait, on nous explique que tout se paye en ce bas monde et que l'on ne peut pas être payé à rien faire. On doit, finalement, travailler pour l'économie. L'économie n'est pas un instrument, l'économie est une fin en soi : elle est la finalité de l'homme. N'est-ce pas la définition de l'aliénation ?

C'est ce renversement des finalités qui structure le discours idéologique justifiant la formidable captation de toutes les richesses à laquelle nous assistons. Sous couvert de la « crise » (mais qui, parmi les moins de 45 ans, se souvient d'une époque où il n'y avait pas « la crise » ?), une offensive tous azimuts est en cours contre les peuples d'Europe. La classe dirigeante a décidé de revenir sur toutes les concessions qu'elle avait été forcée de faire au cours du vingtième siècle : retraites, sécurité sociale, gratuité de l'éducation, services publics.

Allons-nous la laisser faire ?

Sommaire

- Edito : le renversement des finalités
- Après le PRES, la FCS...
- Irresponsabilités et incompétences élargies, encore !
- Mastérisation : champ de ruines, année zéro – notre grande enquête
- Poésie : Ballade de la mastérisation
- Le reclassement des enseignants-chercheurs à PUFC
- Grande-Bretagne : la fin de l'université publique
- Brèves de CA
- Autres Brèves



Après le PRES, la FCS...

« Le Conseil d'Administration déclare que le projet de statuts de la fondation de coopération scientifique présenté aujourd'hui va à l'encontre des principes fondateurs d'une université de service public. Il représente un danger pour le dynamisme de notre université toute entière et ses unités, allant même jusqu'à menacer son existence. Il ne votera pas ce texte qui représente la formalisation officielle de l'entrée de l'université dans un processus d'autodestruction, dont nous porterions la responsabilité et aurions à répondre à l'avenir. »

Une déclaration du CA de l'UFC ? Non, ne rêvons pas, c'était un projet de déclaration intersyndicale des élus de Paris Sud 11.

À Besançon, on n'aime pas se fâcher, surtout avec son président. Début septembre, la presse a reçu un communiqué de la présidence annonçant la création imminente d'une fondation de coopération scientifique (FCS) avec l'Université de Bourgogne, l'ENSMM et Agro-Sup Dijon. Une séance « extraordinaire » du CTP a été convoquée le 14 septembre (on n'a pas oublié cette formalité, pour une fois). Tous les élus syndicaux ont voté contre, moins la FSU qui aurait dû être représentée par le SNESUP, mais qui était absent ce jour-là. Puis, le 21 septembre, le point a été présenté au CA qui, comme d'habitude, a voté pour – après une parodie de débat.

Le vote pour cette fondation vient formaliser le PRES auquel nous avons consacré un article dans notre numéro de janvier/février dernier (téléchargeable sur l'intranet). Nous avons vu que le but officiel des PRES était d'améliorer le rang des universités françaises dans le classement de Shanghai mais, qu'en réalité, Shanghai importe peu. **L'essentiel est la compétitivité que l'on instaure, prélude à la disparition des services publics, comme l'exige l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) signé en 1995.**

La FCS, dont le siège sera à Dijon, va entraîner, à terme, la dissolution des établissements qu'elle regroupe. **Son Conseil d'Administration**, doté de pouvoirs considérables, sera, si c'est concevable, encore plus déconnecté de la réalité des « administrés » qu'aujourd'hui car il **se réduira aux présidents et chefs des établissements concernés**. Pourquoi s'embarrasser de toutes ces questions pénibles et dépassées de « démocratie » ? Le CA pourra s'appuyer sur un « Conseil des collèges universitaires », regroupant donc des BIATOSS et des étudiants, mais cela ne sera nullement obligatoire. La FCS pourra vendre la recherche publique, ou s'inféoder au patronat local, c'est selon.

Surtout, **nos potentats universitaires locaux se bercent de l'illusion qu'ils pourront ramasser quelques miettes du « grand emprunt »** de Sarkozy.

Pourtant, le 27 octobre à la Cité de l'Architecture à Paris, la bonne Valérie a révélé la liste des « 12-campus-d'excellence-qui-seront-la-vitrine-de-la-France-et-renforceront-l'attractivité-et-le-rayonnement-de-l'université-française ». On y cherchera en vain Dijon et Besançon. Quand on sait que le grand emprunt en question ne financera que 5 à 10 campus d'excellence, on voit mal comment les y rajouter. Donc, puisqu'il est clair que Dijon et Besançon ne seront pas dans la liste, pourquoi hâter leur disparition avec la fondation de coopération scientifique ?

Le gouvernement veut-il rayer Dijon et Besançon de la carte universitaire ? Mais non, rassurons-nous, Valérie pense à nous : « *En même temps que nous cherchons à faire émerger des pôles universitaires à visibilité mondiale (PRES), nous souhaitons consolider les pôles universitaires de proximité (PUP). Nous travaillons ainsi à la mise en place d'un premier cycle universitaire fondamental qui réunirait les classes préparatoires, les classes de BTS, les IUT, les licences, jusqu'à la licence professionnelle, et aurait vocation à dynamiser l'enseignement supérieur dans les villes moyennes* » (déclaration à l'Assemblée du 26 octobre 2010). Les collègues universitaires ne préparant plus qu'au « L » du LMD, contre lesquels nous mettions en garde en 2003..., on y arrive doucement !

Un processus d'autodestruction, dont nous porterions la responsabilité et aurions à répondre à l'avenir...



Brève

Poudre aux yeux

L'Observatoire des formations et de la vie étudiante (OFVE) vient de publier le bilan du plan réussite en licence (PRL) : « *le PRL n'a pas un impact très significatif sur la réussite des étudiants de L1* », « *le PRL n'a pas bouleversé la réussite des L2 – qui tout de même [sic] déjà bonne et en tout cas nettement meilleure que celle des L1. La réussite a même un peu baissé en 2009-2010* ». Le plan réussite en licence, qui permet – sans création de postes – d'alléger les groupes de TD en L1 ne sert peut-être à rien. Méfions-nous toutefois d'un discours qui reprend la justification gouvernementale des suppressions de postes, affirmant que le nombre d'élèves par classe, ou d'étudiants par TD, n'a aucun impact sur leur réussite. À l'heure du budget global, il peut paraître tentant de récupérer l'argent du PRL pour l'affecter à d'autres postes, aux primes par exemple ! Il est vrai que nous autres, à SUD, voyons le mal partout...

Irresponsabilités et incompétence élargies, encore !

A la rentrée 2009, nous dénonçons les RCE comme une machine à appauvrir l'université. Voilà que l'on apprend que l'Université de Limoges, passée aux RCE en 2009, a un grand trou dans sa caisse : il lui manque la somme d'1,3 millions d'euros. L'affaire ne manque pas de sel quand on sait que Jacques Fontanille, son président (spécialiste de sémiotique du langage...), qui est aussi vice-président de la CPU, était un ardent thuriféraire de la loi LRU !

Quelle est la cause de ce déficit ? Une mauvaise appréciation du « glissement vieillesse technicité ». Ces pauvres présidents pensaient que les départs à la retraite viendraient financer les progressions de carrière (déclarations de Claude Condé rapportées par l'*Est républicain* du 5 juin 2009) mais le gouvernement ne leur facilite pas les choses : il n'arrête pas de retarder l'âge de départ à la retraite !

Limoges n'est pas la seule concernée ; un article de Jade Lindgaard pour Mediapart nous informe que Nice et Toulouse 3 ont aussi d'énormes difficultés financières. À Toulouse 3 Paul Sabatier, il manque 6 millions d'euros pour boucler le budget 2011 !

À l'Université d'Artois, la masse salariale calculée pour 2011, date de son passage aux RCE, laisse apparaître un manque à gagner de deux millions d'euros. La présidence envisage plusieurs solutions : ne pas publier les postes pourtant votés au CA ; compenser par des vacations ; licencier tous les personnels contractuels (merci pour eux) et, éventuellement, le report à 2012 du passage aux RCE. Pour la présidence, le cauchemar serait, bien entendu, cette dernière solution.

De telles difficultés financières pourraient-elles concerner l'UFC un jour ? Mais pensez-vous ! Dans la somptueuse brochure éditée par notre président, nous avons relevé la disparition étrange de 7,4 millions d'euros (60M€ de crédits de fonctionnement + 142,7M€ de masse salariale = 202,7M€, or l'UFC reçoit actuellement 195,3M€). Bien entendu, il doit y avoir une explication parfaitement rationnelle dont nous n'avons pas connaissance...

UFC : un trou de 7,4 millions d'euros



Et, au fait, qu'en est-il de nos différents recours ?

Comme nous vous en avons informés, SUD Éducation Franche-Comté a déposé un recours au tribunal administratif contre la décision de passage anticipé aux RCE au motif de la non consultation préalable du comité technique paritaire. Notre fédération a ensuite déposé un recours au Conseil d'État contre l'arrêté ministériel lui-même.

Le 27 mai dernier, nous étions convoqués au TA de Besançon pour l'audience publique de notre recours. L'Université venait de déposer un mémoire additionnel de dernière minute demandant le renvoi de notre affaire au Conseil d'État au motif de la connexité des deux recours. Lors de l'audience, le rapporteur public a fait un long développement pour rejeter la demande de l'Université. Il a conclu très clairement sur l'illégalité de la décision du CA du 12 mai 2009.

C'est donc avec une certaine confiance que nous attendions le délibéré du jugement. Fait rarissime, le TA n'a pas suivi l'avis du rapporteur public ! Nous avons appris début juillet que notre requête était renvoyée au Conseil d'État.

Confiants dans la justice de notre pays, nous attendons avec sérénité le jugement de notre recours au Conseil d'État.

Novlangue

« Il est nécessaire de repenser les "strates" actuelles mais sans définir réellement la granulométrie. Exemple des 5 IUT du PRES qui imagineraient bien un collegium entre eux avec certaines écoles d'ingénieurs. Il semble cependant que quelles que soient les "boîtes" qui s'emboîtent les unes dans les autres, il faut qu'elles aient un pouvoir de décision et une autonomie relative. » (Compte-rendu de l'atelier 2, Colloque institutionnel de l'UFC sur les grandes orientations du contrat quadriennal 2012-2015, 24 septembre 2010.) Du moment qu'ils se comprennent entre eux, nous sommes rassurés.

Mastérisation : champ de ruines année zéro

Cette rentrée universitaire a un goût particulièrement amer pour tous ceux qui se sont battus contre la réforme de la formation des enseignants. Le succès partiel obtenu pendant le mouvement de 2008-2009, avec le blocage des maquettes, a permis de retarder d'un an l'application de la réforme. Malheureusement, ce succès n'a pas pu être reproduit en 2009-2010 et, à présent, la mastérisation est là.

Comment se passe son application sur le terrain ? **SUD Éducation est allé enquêter pour vous.** Premier volet : les étudiants.

Amandine et Mélodie (tous les prénoms ont été changés) souhaitent devenir professeures des écoles. Elles étaient PE1 l'année dernière et ont donc obtenu l'autorisation de s'inscrire en 2^e année du master « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF). Elles ont passé les écrits en septembre ; Amandine est admissible aux oraux de juin mais pas Mélodie. Amandine s'inquiète beaucoup pour l'épreuve « agir en fonctionnaire de l'État de manière éthique et responsable ». Elle ne sait pas en quoi cela consiste et, apparemment, ses enseignants ne sont pas beaucoup plus renseignés : « On va avoir 4 heures de CM sur la législation et sur la laïcité mais c'est tout. Il y a une insuffisance de préparation qui va conduire ceux qui le peuvent à se tourner vers Forprof ou le CNED ».

Pour Mélodie, l'année comportera obligatoirement un stage en entreprise. Elle s'interroge sur l'intérêt d'un stage en entreprise pour des étudiants qui souhaitent devenir enseignants alors que, depuis un certain nombre d'années déjà, elle travaille et connaît le monde de l'entreprise. Toutes deux déplorent l'omniprésence d'un discours démoralisant à l'IUFM, notamment par le biais du programme « *Le temps des talents* » (projet d'insertion soutenu par le Haut commissariat à la jeunesse, spécifiquement destiné à ceux qui ont échoué aux concours de l'enseignement) : « *Le but du temps des talents, c'est de ramener les entreprises dans la fac. Ils essayent de nous caser ailleurs. Ils nous disent "Faites pas de l'éducation, y a pas de place pour vous."* »

En dépit de ce discours ambiant décourageant, les étudiantes essaient de se concentrer sur leur année. Année qu'elles jugent bien remplie : « *Il y a les séminaires à suivre et les rapports de séminaire à rédiger. En plus, on doit faire un mémoire de 50 pages au moins. On a le M1 et le M2 concentrés sur une seule année. Avec 30 heures de cours par semaine, on n'a pas de temps pour le mémoire. Moi, le soir, je ne bosse pas sur mon mémoire !* » Pour le choix du sujet de mémoire, elles décrivent une procédure qui

les a choquées : « *On a dû choisir le sujet à la réunion, le lendemain des écrits ! On nous a dit : "Vous avez 5 pôles, vous rentrez dans ces 5 pôles ! Vous avez 5mn pour rencontrer le prof." Tous les profs n'étaient pas là, le mien a 12 personnes ! On rentrait dans les cases, pas question de mûrir le sujet. L'IUFM a inventé le speed dating pour le choix du sujet de mémoire !* »

Il faut ensuite ajouter les deux stages obligatoires, choisis par l'IUFM. Le stage en responsabilité de 4 jours semble bien payé : « *750 euros, on nous achète !* » C'est, bien sûr, très peu par rapport à l'année de stage rémunérée qui a disparu.

Elles savent qu'elles ne sont pas encore arrivées au bout de leurs peines. Il y a l'angoisse de l'échec : « ***Si j'échoue au M2, je retourne en M1 ! Le redoublement en M2 est possible mais sur dossier uniquement.*** » En effet, l'autorisation d'inscription en M2 qu'elles ont obtenue n'est pas, pour autant, une équivalence de M1.

Mélodie se consacre à la réussite de son M2 pour pouvoir retenter le concours l'année prochaine. **Pour ceux qui seraient admis au concours mais ne valideraient pas leur master, le concours ne sera valable qu'un an.**

Les étudiantes savent que le concours est devenu extrêmement sélectif, digne du concours de médecine : « ***Sur l'académie, on est passé de 125 à 45 postes ! L'année prochaine, il va y avoir des académies blanches, sans un seul recrutement.*** » Elles pensent aussi que l'obtention du master sera difficile. Après la réussite au concours et au master, il y a l'année en tant qu'enseignant stagiaire : « *Si j'ai mon concours, je suis balancée instit' en septembre.* » Il faudra, ensuite, obtenir la titularisation alors que les refus ne semblent plus du tout constituer une exception comme par le passé.

Au final, ces deux étudiantes ne sont pas dupes de la propagande officielle. « *On nous dit qu'on a un niveau bac +5 mais c'est même pas vrai. On a un niveau en rien, même pas en pédagogie ! On enchaîne les années mais ça ne correspond à rien au plan du savoir. On n'est pas spécialiste dans un domaine. C'est beaucoup d'heures pour pas grand chose. Au bout du compte, on ne peut pas dire qu'on est plus riche de quelque-chose.* »

Elles ne se font pas d'illusions non plus sur les buts inavoués de la mastérisation : « ***Tout cela vise à la destruction de la fonction publique.*** »

Romain prépare le CAPES, il est inscrit en première année du master « métiers de l'enseignement et de la formation » (MEF). Lui aussi juge intenable la double exigence de réussir à la fois un diplôme universitaire,

comprenant un mémoire, des stages et des rapports de stage, et un concours : « *Mener de front une prépa concours et un master, c'est comme si on faisait le CAPES et la maîtrise de l'époque en même temps. Il est impossible de concilier les deux. On est tous entre la dépression et la révolte !* »

Son jugement sur la qualité de la formation qu'il reçoit est extrêmement sévère : « *Ça peut pas être pire ! Le système va craquer. Je suis contre cette réforme mais si au moins on avait ce qu'il faut, cela serait déjà ça. Les moyens ne sont pas mis pour l'application de la réforme. Il n'y a pas assez de monde pour nous faire cours. Les cours se terminent le 8 mai alors que le concours est en novembre. On a 5 mois de vide. On a tous des trucs à faire en été mais il faudrait une formation au moins jusqu'au 30 juin.* »

Pour les étudiants de M2, la situation est encore plus dramatique : « *Les M2 ont deux mois pour préparer le CAPES ! Ils n'ont eu aucun module de "méthodo", ils vont au casse-pipe.* »

Romain a entamé son premier stage d'observation et de pratique accompagnée. L'organisation de ces stages a été, pour le moins, difficile : « *Les dates des stages avaient été choisies par le rectorat mais le rectorat n'a rien organisé. Il a tout refilé à IUFM. Pour trouver des tuteurs, on nous a dit : "Appelez vos anciens profs de lycée !" On devait commencer lundi, on avait pris contact avec les chefs d'établissement et, vendredi midi, on apprend que les stages sont repoussés d'une semaine. En fait, certains n'avaient pas encore de stage et le recteur n'avait pas signé les conventions.* »

Concernant la prétendue élévation du niveau, Romain fait le même constat que Mélodie et Amandine : « *Le niveau bac +5, on l'avait déjà avant. En plus, c'est même pas bac +5 mais bac +4 puisque le concours est en novembre. Ça allonge la durée des études et ça coûte cher.* » Et il est sans illusion non plus sur le but ultime : « *Tout ça, c'est pour casser le statut du prof. C'est fait pour décourager les gens. C'est clair qu'on va accepter les vacances. Tous ceux qui auront le master sans le concours serviront d'armée de réserve.* » Cette volonté de décourager les gens semble avoir porté ses fruits puisque le nombre d'inscriptions à l'IUFM est passé de 1160 l'année dernière à 519 aujourd'hui !

Notre enquête se poursuivra dans notre prochain numéro...



Ballade de la mastérisation

On traverse une ère austère
où le pauvre populo
fait ceinture ou se la serre
Chose a la tête sous l'eau
Truc cherche en vain du boulot
la crise nous précarise
les profs on les mastérise

Les cerveaux du ministère
ont afin de déboulo-
nner les petits fonctionnaires
des réformes au kilo
et voici la nouvelle (oh !
croyez qu'ils s'en gargarisent)
les profs on les mastérise

La grogne universitaire
ils s'en foutent, les salauds !
et n'en font pas un mystère
pour mieux mettre l'école au
garde-à-vous et qu'au galop
ces flemmards on les maîtrise
les profs on les mastérise

Messieurs, allez-y mollo
craignez qu'on vous karchérise
à votre tour le postère
— sur le gâteau, quel culot !
c'est maintenant la cerise
Les profs on les mastérise !

Brève de CA

Les vacataires du CLA :

Au CLA, on travaille pendant l'été, alors qu'ailleurs, on l'a entendu tout à l'heure, l'été on fait autre chose. Quand on travaille pendant l'été, on est amené à travailler avec des vacataires, majoritairement des vacataires. Il y a très peu de titulaires qui travaillent pendant l'été. Le volant de vacataires est donc absolument indispensable au CLA, mais je dirais indispensable même structurellement puisque c'est grâce à ce volant de vacataires que nous pouvons faire venir tous les attachés linguistiques du monde pour connaître le CLA. Ils ont plaisir à y venir enseigner pendant l'été, ils y enseignent, ils connaissent le CLA et après ils peuvent faire notre réputation. On a absolument besoin de ce volant de vacataires, de la même manière dans le renouvellement des méthodes, parce que c'est aussi ce qui m'intéresse. Quand on recrute quelqu'un, on fige les choses. Dans le renouvellement des méthodes, on a besoin de sang neuf sans arrêt. Ce monde est un monde qui bouge et le CLA a su vivre là-dessus. La situation des vacataires n'est donc pas une situation catastrophique, c'est une situation indispensable pour le CLA.

Le président, 6 juillet 2010

Brève de CA

Le PRES/la fusion :

J'ai fait une conférence de presse où j'ai essayé d'expliquer dans le détail aux journalistes qui étaient présents, qui ont bien accepté de venir, la manière dont on a fait les choses, que le projet de l'université n'était pas un projet de fusion, que nous avons au contraire d'autres types de projets, etc. J'ai pris une matinée pour leur expliquer cela. Le lendemain, dans l'Est Républicain, le titre était « Encore un pas vers la fusion ». Vous comprenez qu'au bout d'un moment je ne sais plus quoi faire ! J'étais dans une colère que vous n'imaginez pas ! Je venais d'expliquer pendant une matinée que ce n'était pas cela le projet. Et bien il suffit que je dise que ce n'est pas ça pour qu'on se dise que c'est un piège ! Donc au bout d'un moment je ne sais plus communiquer comme cela, la seule chose qui intéresse l'Est Républicain aujourd'hui c'est la fusion et le fait de démontrer que de toute façon Besançon va être satellisé à Dijon, que c'est comme cela et pas autrement. Donc chaque fois que je prends la parole on me renvoie la fusion. Eh bien non, il n'est pas question de fusion, croyez-moi, nous avons deux établissements qui veulent profiter de leur autonomie. Certes, la Bourgogne est beaucoup plus engagée sur l'idée de la fusion que nous, mais j'ai bon espoir, et la fondation est un bon signe de ce côté-là [...].

Le président, 26 janvier 2010

Le reclassement des enseignants-chercheurs à l'UFC

Souvenons-nous : en plein cœur du mouvement universitaire de 2008-2009, Valérie Pécresse annonce une revalorisation du métier d'enseignant-chercheur et publie le décret 2009-462 le 23 avril 2009. Ce décret prévoit notamment que certains travaux réalisés antérieurement au recrutement comme enseignant-chercheur seront pris en compte pour déterminer le classement dans l'échelle du corps concerné ; par exemple : le temps de recherche consacré à la préparation du doctorat dans la limite de trois années [Art. 4], le temps consacré à des recherches effectuées après l'obtention du doctorat dans la limite de quatre ans [Art. 5], la totalité des services effectués en qualité d'ATER, d'allocataires de recherche, de moniteur ou de doctorant contractuel pour les maîtres de conférences [Art. 8].

L'ensemble de ces mesures s'appliquant uniquement aux maîtres de conférences recrutés à partir du 1er septembre 2009, il en résulte que les maîtres de conférences qui l'ont été avant cette date étaient désavantagés. Avec un parcours identique la carrière d'un maître de conférences recruté avant le 1er septembre 2009 serait en retard par rapport à un collègue recruté après cette même date ! C'est ce que l'on appelle le problème des « inversions de carrière ».

Nous avons affaire ici à la même mesure que pour les enseignants des 1^{er} et 2nd degrés : la revalorisation tant vantée, censée nous faire avaler la pilule des suppressions de postes (le marché de dupes des « fonctionnaires moins nombreux mais mieux payés » !), ne s'applique qu'aux derniers recrutés.

Devant les protestations des enseignants-chercheurs et la menace de nombreux recours, le gouvernement fait une concession par un amendement à la loi de finances 2010, voté le 13 novembre 2009 (article 125 de la loi 2009-1673). **La mesure peut donc s'appliquer aux enseignants-chercheurs recrutés en 2008, 2007 et 2006 mais son application ne sera pas automatique !** Ils devront en faire la demande avant le 30 juin 2010 auprès des services du personnel de leur établissement. C'est le président lui-même, et non le CNU, qui devra procéder au reclassement de l'enseignant-chercheur.

Mais, le 30 mai 2009, une note de service adressée aux chefs d'établissements publics d'enseignement supérieur par la DGRH vient semer le trouble : deux exemples suggèrent qu'**il est possible d'appliquer le nouveau classement à la date à laquelle l'intéressé a formulé sa demande !** Les présidents d'université sont libres d'interpréter cette note de façon restrictive et tous ne l'ont pas fait. Mais, selon des sources bien informées, **l'UFC a décidé** (sans doute à cause du passage aux RCE) **que les enseignants-chercheurs concernés se verront privés de rectification de salaire pour les 6 à 10 mois séparant le 1er septembre 2009 de la date de leur demande.**

En juillet, la direction du SNESUP a écrit à la ministre pour l'informer qu'ils soutiendraient tous les recours déposés par les collègues. **A l'UFC, SUD Éducation soutiendra tous les collègues contre cet abus de pouvoir manifeste.** Votre dossier a-t-il été traité ? Avez-vous reçu une réponse écrite ? Si vous êtes concerné, contactez-nous ; nous vous aiderons à déposer votre recours.



Grande-Bretagne : la fin de l'université publique

Le modèle britannique qui, naguère, faisait tant fantasmer les libéraux, a du plomb dans l'aile. Depuis de nombreux mois, les nouvelles cataclysmiques ne cessent de s'accumuler : suppression de la chaire de paléographie au King's College de Londres, fermeture du département de philosophie à l'université du Middlesex, fermeture des langues vivantes à Swansea, etc. etc. !

Les universités britanniques sont confrontées à une crise de financement sans précédent. Les raisons ? Désengagement de l'État, éclatement de la bulle financière et des partenariats public-privé ruineux à foison...

Pendant un temps, on a pu nourrir des doutes sur les intentions de la coalition au pouvoir depuis mai. En juillet, le ministre Vince Cable (libéral-démocrate) avançait l'idée d'une « *graduate tax* » pour remplacer les « *tuition fees* » (frais d'inscription), un impôt dont se seraient acquittés les anciens diplômés en fonction de leurs revenus. **En même temps, il signalait que les universités ne parvenant pas à équilibrer leur budget pourraient faire faillite.**

Chez les présidents des universités membres du Russell Group (les 20 universités d'élite), un vent de panique se levait : l'impôt signifiait le contrôle de l'État et la fin de la concurrence entre les établissements ! Horreur !

Il aurait été tout à fait paradoxal et savoureux qu'un premier ministre conservateur comme Cameron, qui a fait ses études à Eton puis à Oxford, chapeaute une loi réintroduisant l'impôt pour financer l'enseignement supérieur. Cela ne devait pas être !

Tout d'abord, le gouvernement a drastiquement réduit le nombre de places (car les universités ne sont pas autonomes au point de déterminer leur nombre d'étudiants), si bien qu'à la rentrée 2009, **170 000 jeunes britanniques sont en déshérence**, admis nulle-part. Ensuite, il a annoncé une **réduction de 70% du budget de l'enseignement supérieur**. Comme en France, l'autonomie n'est qu'en trompe l'œil et le pilotage se fait par le haut : le gouvernement supprime totalement la dotation pour l'enseignement, sauf, par pur parti-pris techno-scientiste, pour les « sciences dures ».

Loin de supprimer les frais d'inscription, comme le voulaient les « lib-dems », il a annoncé leur libéralisation **jusqu'à plus de 9 000 euros l'année** (initialement, le rapport Browne avait évoqué une limite de 13 000 euros) ! Déjà, les établissements les plus prestigieux envisagent de se privatiser.

Dans le même temps, Cameron annonce la **suppression de 500 000 postes de fonctionnaires**.

Les médias français sont fascinés par le manque de réaction des Britanniques. Il n'est pas dit, cependant, que, passé l'effet de stupeur bien légitime, cette résignation perdue. Quelques signes avant-coureurs pourraient laisser envisager des manifestations dignes de celles contre la *poll tax* il y a 20 ans...

Brèves de CA

Le passage aux RCE :

Aujourd'hui, le 1er janvier c'est bientôt, et croyez bien que nous sommes prêts à passer. J'attends donc de vous que vous confirmiez – sinon nous serions un peu dans l'embarras – votre premier vote, et je crois que cela tranquilliserait tout le monde, nous aurons une démarche un peu plus normale et nous veillerons maintenant à faire attention aux prérogatives du CTP. Mais il faut comprendre simplement que ce n'était pas une volonté de notre part de ne pas faire participer le CTP à cette discussion et à cette décision, c'est simplement que nous n'avons pas d'injonction particulière pour le faire [...]

Le président, 15 décembre 2009

La remontée des maquettes :

J'ai entendu à la radio hier ou avant-hier un universitaire parisien qui découvrirait, à son grand âge, que les jurys de baccalauréat étaient présidés par un universitaire, et il proposait bien entendu de les boycotter. Je trouve cela personnellement absolument scandaleux ! [...] Je parle du baccalauréat. Je dis que toute action ou pseudo-action syndicale qui consiste à ne rien faire, c'est-à-dire à se lancer dans l'action en ne faisant rien, est d'avance condamnée de toute façon : blocage des notes, « grève du baccalauréat », non remontée des maquettes, etc. Nous ne sommes pas ici pour en discuter dans la mesure où nous ne sommes pas en AG ou autre, mais il faut des actions qui marquent où les gens agissent, et je dirais même, en faisant allusion à ce qui s'est passé l'an dernier, où ils paient. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

M. Chaulet, 23 février 2010



La Fondation de Coopération scientifique :

Cette fondation aura de l'argent et une gouvernance mixte établissements-entre-prises. Nous sommes allés très loin dans cette gouvernance mixte puisque nous vous demanderons – pas aujourd'hui puisque nous ne faisons qu'évoquer le sujet en surface – un jour de prendre une décision concernant une parité que nous voulons installer dans le Conseil d'administration entre le monde économique et politique et le monde universitaire.

Nous vous le proposerons quand les statuts seront approuvés par l'ensemble de ces établissements. Ces statuts feront apparaître sans doute cette part du monde économique qui, à mon avis, devrait construire la réussite de cette fondation.

Le président, 11 mai 2010

Le grand emprunt :

Ce projet va évidemment baigner dans ce qui nous attend et qui s'appelle le grand emprunt. Les universités ne peuvent pas rester indifférentes à une manne d'argent qui se chiffre en milliards même si j'ai autour de moi – et vous aussi – pas mal de sceptiques. Je ne le suis pas. J'entends les dernières déclarations du Premier Ministre sur ce grand emprunt et la réunion d'hier à Dijon visait à nous mettre en ordre de marche sur le plan scientifique pour pouvoir candidater au grand emprunt. Nous savons très bien qu'un des versants de l'éligibilité au grand emprunt est notre capacité à restructurer notre gouvernance. Cela a été dit, écrit et répété. Nous avons là, avec le projet que je viens de vous présenter, une gouvernance renouvelée de nos mondes de la recherche et de la formation universitaire susceptible de nous mettre dans les projets qui seront éligibles à ce qui s'appelle maintenant initiative d'excellence et qui s'appelait campus d'excellence.

Le président, 11 mai 2010

Brèves

Crise 1

Mi-novembre et les étudiants employés à la fac des lettres (tuteurs et moniteurs au centre Polyglotte, notamment) depuis le mois de septembre n'ont toujours pas été payés. Pire, ils n'ont toujours pas signé de contrat ! Leur patience étant grande mais pas illimitée, ces étudiants ont demandé des explications à la présidence. Il s'avère qu'outre les problèmes administratifs habituels, le retard provient du fait que la présidence exige un volume horaire global réduit. Dans sa grande mansuétude, l'université a finalement promis un acompte à ces étudiants pour le mois de décembre. D'accord, ils travaillent depuis plus de 3 mois sans paye et sans contrat, mais cela n'est pas grave : un jeune, ça vit d'amour et d'eau fraîche !

Crise 2

Dans le même ordre d'idée, un enseignant du CLA en CDD (sous contrat d'« accompagnateur pédagogique »), employé de septembre à décembre s'est vu informer qu'il recevrait une avance le... 16 novembre ! M. le Président, M. le Directeur des Services, Mesdames et Messieurs membres du Conseil d'Administration, que diriez-vous si vous deviez travailler 3 ans (l'équivalent pour vous) sans être payés ?

Crise 3

Les contrats doctoraux étaient annoncés comme débutant le 1er octobre 2010. Or, fin septembre, les doctorants concernés, sauf ceux à qui avait été attribué un service d'enseignement, ont appris que leur contrat débiterait en novembre 2010. Tous ceux qui avaient pris leurs dispositions, en louant des appartements notamment, se sont retrouvés en grandes difficultés financières. M. le Président, renoncez à vos primes pour payer les doctorants !

Crise 4

Il semblerait que les heures d'enseignant-référent n'ont pas été payées depuis que cette mesure a été mise en application (2008-2009). De même, des heures promises pour des soutenances de rapports de stages n'ont pas été payées en juillet 2010. Ceux qui espéraient toucher des heures supplémentaires en sont pour leurs frais. Ceux qui avaient déduit ces heures de leur temps de service ne se sont pas fait avoir. Par conséquent, pour l'application, cette année, du « référentiel horaire », la plus grande prudence s'impose ! Nous rappelons notre consigne : déduire ces heures de votre temps de service. Ne comptez pas sur des heures sup⁹ que, de toute façon, vous n'aurez pas !



Autopromotion

Vous nous lisez ? Vous appréciez notre humour mordant et ironique tout en jugeant que nos analyses sont très documentées et d'une grande finesse ? Vous trouvez salutaire notre ton sans concession pour les dirigeants universitaires locaux car vous pensez que ce qui manque précisément, dans la situation actuelle, ce sont des contre-pouvoirs ? Vous rêvez d'un syndicat véritablement fraternel, qui n'attend pas les consignes d'un quelconque « bureau national », sans affrontements internes entre tendances « majoritaires » et « minoritaires » ? Et, bien sûr, vous n'attendez pas d'un syndicat qu'il se fasse le protecteur de l'institution, ni qu'il appelle au rétablissement de l'ordre lorsque les étudiants votent des blocages ? **Vous êtes mûr pour adhérer à SUD Éducation !**